**[75:A:9]**

 **Avis d'observation de l'ordonnance**

**REMARQUE :** En vertu de la règle 56.08, après avoir versé le cautionnement imposé par l'ordonnance, le demandeur ou le requérant en avise immédiatement le défendeur ou l'intimé qui a obtenu l'ordonnance ainsi que les autres parties.

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

 [*intitulé de l'instance*]

 AVIS D'OBSERVATION DE L'ORDONNANCE

 Le [*date*], le demandeur [*ou* le requérant *selon le cas*] a déposé auprès du greffier local de cette Cour à [*lieu*] une lettre de crédit en date du [*date*] et au montant de ... $ de la Banque [*dénomination*] à titre de cautionnement pour frais, conformément à l'ordonnance en date du [*date*] de monsieur le [*ou* madame la] juge [*ou* protonotaire] [*nom*].

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone des procureurs*]

procureurs du demandeur [*ou* du requérant *selon le cas*]

DESTINATAIRES : [*nom et adresse des procureurs*]

 procureurs du défendeur [*ou* de

 l'intimé *selon le cas*

 **CAUTIONNEMENT POUR DÉPENS :**

 **AUTRE INSTANCE EN COURS CONCERNANT**

 **LE MÊME REDRESSEMENT**